

AUDIENCE EN COMPARUTION IMMEDIATE AU TGI DE CAYENNE



Les élèves de la seconde ARCU avant de rentrer dans la salle d'audience (30 janvier 2018)

Dans le cadre d'un projet pédagogique initié par M. MALINGOIX, le professeur documentaliste et Madame LESAGE professeur d'économie gestion, les élèves de la seconde « ARCU » se sont initiés au droit. Ils sont allés au tribunal de Cayenne assister à des audiences en comparution immédiate, les mardis 23 et 30 janvier 2018.

Ce projet est dans la continuité de l'exposition 13/18 questions de justice qui a eu lieu au mois d'octobre dernier. Il fait aussi partie du programme de seconde en droit, pour les thèmes : la mise en œuvre du droit et la place du droit dans l'organisation de la vie publique et des relations sociales.

Cette sensibilisation à la « justice » leur a permis de confronter leurs représentations de la justice à la réalité, par la pratique. Ce fut une introduction au droit très riche.

La sortie pédagogique au TGI a visé différents objectifs menant à la définition de l'objet de droit (règles et sanctions) et de l'organisation judiciaire en Guyane : le droit pénal et civil, les types de tribunaux et leurs compétences, les rôles des acteurs, le déroulement d'une audience.

Ce fut l'occasion de voir des démonstrations de l'argumentation (plaidoyers).

Les élèves ont été globalement impressionnés par cette réalité. En effet, le Tribunal Correctionnel a jugé des délits marquants :

- Trafics de stupéfiants ("mule").
- Homicide involontaire (d'un jeune de 14 ans).
- Transport de marchandises et de personnes (dites « sans papiers ») sur des sites d'orpaillage illégaux.

Mais aussi un cas complexe avec une affaire au civil avec un litige foncier qui a dévoilé une affaire pénale (usages d'armes à feu, coups et blessures) avec une sanction alternative à l'emprisonnement.

Les élèves ont pu ainsi voir les différents acteurs de la justice en action : Président, Magistrats Assesseurs, Procureur de la République, Avocats et Greffier, Traducteurs, ainsi que les différentes étapes du déroulement de l'audience.

Parallèlement à ce projet, les élèves ont constitué en classe un dossier et lors des procès ils ont eu à répondre aux questions de la fiche d'observation. Certains réaliseront également un exposé, présenté en classe.

Ce projet a pu se faire grâce au Conseil Départemental d'Accès au Droit de Cayenne, qui a effectué les démarches administratives auprès du tribunal.

Rencontre avec Madame BIFFOT Juge aux Affaires Familiales et Madame CHONG PAN responsable de la cellule de prévention de la délinquance en milieu scolaire.



Les élèves de la 2^{ème} ARCU s'initient au droit

Dans la continuité du projet pédagogique « assister à des audiences en comparution immédiate » du 23 et 30 janvier dernier, Madame BIFFOT Juge aux Affaires Familiales au tribunal de Cayenne et Madame CHONG PAN responsable de la cellule de prévention de la délinquance en milieu scolaire, sont venues au lycée, le mardi 06 février, échanger avec la classe de seconde ARCU.

Madame la Juge a présenté son métier et évoqué différentes infractions comme le vol avec violence ou l'outrage à un fonctionnaire qui sont punis par la loi. Puis elle a expliqué son quotidien au palais de justice de Cayenne en prenant quelques exemples.

Les élèves ont pu poser des questions pertinentes comme par exemple : *A partir de quel âge un enfant peut-il passer devant le juge des affaires familiales ? Comment fait-on pour devenir juge ?*

Ensuite c'est madame CHONG PAN qui a continué sur le thème des droits fondamentaux (les obligations et les devoirs de chacun). Un débat s'est engagé spontanément sur les lois françaises et internationales.

Les élèves ont été très impressionnés de voir au lycée une juge avec sa robe noire de tenue professionnelle et le code pénal à la main.

Il est prévu d'emmener une autre classe (seconde vente) au mois de mai pour voir une audience en comparution immédiate.

